

MAIRIE
LA CHAPELLE-AUX-BROCS
Code postal : 19 360
TEL : 05.55.92.98.00

PROCES VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2019

lachapelleauxbrocs@wanadoo.fr



Le quinze février deux mille dix-neuf, les membres du Conseil Municipal, Michel BERIL, Serge ISCHARD, Serge DEZETTE, Sylvie VILLEBONNET, Jacques FARGES, Yves VIGIER, Elodie BROSSARD, convoqués le 5 février 2019 par Monsieur Michel BERIL, Maire, se sont réunis, à vingt heures trente, dans la salle de la mairie, en session ordinaire.

Absents : Ana-Maria BAPTISTA, Laurent PUYDEBOIS, Philippe MERCIER et Christian DEMMANNEVILLE.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel BERIL, Maire, à vingt heures quarante-cinq minutes.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Sylvie VILLEBONNET.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal s'est réuni pour délibérer sur les dossiers suivants :

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA FDEE 19 ET ADHESION DE 13 COMMUNES

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la communauté de communes des Villages du Midi Corrèzien s'est retirée de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) le 1^{er} janvier 2019 et a restitué la compétence relative à la distribution publique d'électricité, aux communes qui la composent.

Monsieur le Maire indique que depuis cette date, les 13 communes de la liste ci-annexée ont demandé leur adhésion à la FDEE 19 en lieu et place de la communauté de communes qui s'est retirée.

Les Communes de Branceilles, Chauffour-sur-Vell, Collonges-la-Rouge, Curemonte, Lagleygeolle, Lygnerac, Lostanges, Marcillac-la-Croze, Meyssac, Noailhac, Saillac, Saint-Bazile-de-Meyssac, Saint-Julien-Maumont.

Par délibération en date du 24 janvier 2019, le Comité Syndical de la FDEE 19 a accepté l'adhésion des 13 communes et adopté les modifications de ses statuts en conséquence.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion des 13 communes ainsi que la modification des statuts qui en découle.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les adhésions des 13 communes.
- Approuve les statuts de la FDEE 19 qui en découle.
- Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LES TRAVAUX DE CLIMATISATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter Mr le Sous-Préfet pour obtenir une subvention au titre de la DETR pour les travaux de climatisation de la mairie qui ont été votés lors de la séance du Conseil du 14 décembre 2018 pour un montant total de 8 905€HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- DECIDE de solliciter Mr le Sous-Préfet pour obtenir une subvention au titre de la DETR.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents se rapportant à ces travaux et aux demandes de subventions.

OBJET : CHOIX DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR ACHAT ORDINATEUR POUR LE PUBLIC A LA MAIRIE AVEC CONTRAT DE MAINTENANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal suite à la dématérialisation de nombreuses démarches administratives, il reçoit régulièrement des administrés à la mairie qui viennent faire leurs demandes en ligne car ils ne sont pas équipés informatiquement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'équiper la mairie d'un point Internet avec un ordinateur destiné au public.

Après avoir étudié plusieurs devis, Monsieur le Maire propose de retenir celui de l'entreprise AEL de Malemort pour un montant de 1 696.56€ HT pour l'ordinateur avec un contrat de maintenance de 12.40€ HT mensuel.

Il propose de solliciter Monsieur le Sous-Préfet afin d'obtenir une subvention au titre de la DETR pour cet achat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- ACCEPTE le devis de l'entreprise AEL
- DECIDE de solliciter Mr le Sous-Préfet pour obtenir une subvention au titre de la DETR
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents se rapportant à ces travaux et aux demandes de subventions.
- DIT que les crédits seront prévus au budget.

OBJET : CHOIX DEVIS POUR RELIURES DES REGITRES DE DELIBERATIONS ET DES ARRETES DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire relier les registres des délibérations et des arrêtés du Maire pour les 5 dernières années.

Après avoir étudié plusieurs devis, Monsieur le Maire propose de retenir celui de l'Atelier Gaillard de Brive pour un montant de 349.68€ TTC (avec une marge de plus ou moins 10% pour imprévus).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- Décide d'accepter ce devis et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires
- Dit que les crédits seront prévus au budget.

OBJET : FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE : PARTICIPATION FISCALISEE AUX DEPENSES DES SYNDICATS DE COMMUNES - 2019

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de La Corrèze demande, pour l'année 2019, une participation financière de 1023 € au titre des dépenses des Syndicats de communes ;

Il y a lieu de décider du mode de recouvrement de cette participation :

- soit par la mise en recouvrement par les services fiscaux (participation fiscalisée)
- soit que cette participation soit inscrite sur le budget (participation forfaitaire)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide la mise en recouvrement de cette participation de 1023 € par les services fiscaux (participation fiscalisée)

OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Décide d'adopter ce compte de gestion.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018

OBJET : VOTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018

Ces 2 délibérations sont annexées à la fin du PV en PDF.

OBJET : AVENANT AU CONTRAT 3C DE LA SOCIETE ODYSSEE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'achat du nouveau logiciel pour le traitement de l'Etat Civil, il y a lieu de prendre un avenant au contrat 3C de la société Odyssée de Malemort.

Le nouveau montant du contrat sera de 889.51€ HT annuel révisable chaque année.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le devis de l'entreprise Odyssée
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

OBJET : DEVIS PAYSAGISTE POUR AMENAGEMENT AUTOUR DU DEPOSITOIRE COMMUNAL

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de créer un aménagement autour du dépositoire communal.

Après étude de plusieurs devis, Monsieur le Maire propose de retenir celui de Mr Bonnaire Julien, paysagiste à la Chapelle aux Brocs pour un montant total de 1082€.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte ce devis et autorise Monsieur Le Maire à le signer.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le règlement pour la location de la salle polyvalente.

A partir de 2020, les personnes de la commune auront un délai pour procéder à leurs réservations de salle pour l'année en cours qui ira du 1^{er} janvier au 31 mars.

A compter du 1^{er} avril, elles pourront toujours réserver mais n'auront plus priorité et les personnes extérieures à la commune pourront alors réserver sans aucune restriction.

Le portail du cimetière va être repeint.

4 places de parking pour handicapés vont être peintes : mairie, salle polyvalente, kinésithérapeute et salle des aînés.

La séance a été levée à 21h54.